

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2022-20 du 23 mai 2022

**OBJET : AVENANT N°3 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ÉGLISE SAINT MARTIN
TRANCHE B - LOT MAÇONNERIE**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux pour l'Église Saint-Martin Tranche B, alloti en six lots : un 1^{er} lot « Maçonnerie », un 2^{ème} lot « Couverture », un 3^{ème} lot « Charpente », un 4^{ème} lot « Vitrail », un 5^{ème} lot « Ferronnerie » et un 6^{ème} lot « Peinture » ;
Vu les notifications d'attribution des six lots du marché en date du 12 juillet 2021 et du 30 août 2021 ;

Considérant les réajustements du coût des travaux pour le lot n° 1 « Maçonnerie » proposé par la société ANTAK, maître d'œuvre, reçus en mairie le 19 mai 2022 ;

Décide :

Article 1 : Monsieur le Maire approuve l'avenant suivant :

Lot n° 1 "Maçonnerie"

Attributaire : société **SAS LA PIERRE A L'ŒUVRE**

Zone artisanale du clos Joubaud La Chapelle Caro 56460 VAL D'OUST - SIRET n° 827 037 583 00010

Marché initial du 12/07/2021	Montant : 103 572,37 € HT
Avenant n° 1	Montant : + 4 898,69 € HT
Avenant n° 2	Montant : - 7 242,60 € HT
Avenant n° 3	Montant : - 6 898,02 € HT
Nouveau montant du marché	94 330,44 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

